

Compte rendu de la séance du 26 mars 2021

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Audrey MOUGENOT

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT, Madame Marie BARBARISI

Excusés :

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

1. Comptes Administratifs 2020 : Commune, Eau et Lotissement
2. Comptes de Gestion 2020 : Commune, Eau et Lotissement
3. Vote des taux des taxes locales
4. Vote des subventions
5. Vote des budgets 2021 : Commune, Eau et Lotissement
6. Sécurisation des entrées du village (mail de Monsieur Gaël Thirion)
7. Validation du Plan Communal de Sauvegarde
8. Information diverses
9. Question diverses

Délibérations du conseil:

Votes du taux des taxes (DE 2021 008)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 voix abstention, ne modifie pas les taux des taxes locales.

Taux applicable en 2021 :

| | |
|---|----------------|
| Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : | 37.31 % |
| Taxe foncière sur le foncier non bâti : | 44.86 % |

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 26 mars 2021

Attribution des subventions communales (DE 2021 009)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions communales à verser pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

| | |
|--|------------|
| Clique de RAON L'ETAPE | 60.00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers THIAVILLE | 100.00 € |
| Coopérative école de THIAVILLE | 150.00 € |
| Divers | 1 200.00 € |

Montant total de 1 510.00 €

DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 26 mars 2021

Vote du compte administratif - lachapelle (DE 2021 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RATEAU

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Bernard RATEAU après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 36 480.16 | | 252 845.68 | | 289 325.84 |
| Opérations exercice | 41 288.38 | 23 885.06 | 160 636.41 | 192 319.37 | 201 924.79 | 216 204.43 |
| Total | 41 288.38 | 60 365.22 | 160 636.41 | 445 165.05 | 201 924.79 | 505 530.27 |
| Résultat de clôture | | 19 076.84 | | 284 528.64 | | 303 605.48 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | 19 076.84 | | 284 528.64 | | 303 605.48 |
| Résultat définitif | | 19 076.84 | | 284 528.64 | | 303 605.48 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - lachapelle (DE 2021 011)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 284 528.64

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 252 845.68 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 35 106.15 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 31 682.96 |
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 284 528.64 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2020 | 284 528.64 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 284 528.64 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2020 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - lachapelle (DE 2021 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RATEAU

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif - lotissement (DE 2021 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RATEAU

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Bernard RATEAU après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 117 163.35 | | | 46 616.46 | 117 163.35 | 46 616.46 |
| Opérations exercice | | | | | | |
| Total | 117 163.35 | | | 46 616.46 | 117 163.35 | 46 616.46 |
| Résultat de clôture | 117 163.35 | | | 46 616.46 | 70 546.89 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | 117 163.35 | | | 46 616.46 | 70 546.89 | |
| Résultat définitif | 117 163.35 | | | 46 616.46 | 70 546.89 | |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - lotissement (DE 2021 014)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 46 616.46

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 46 616.46 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 56 703.35 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | |
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 46 616.46 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2020 | 46 616.46 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 46 616.46 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | |
| B.DEFICIT AU 31/12/2020 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - lotissement (DE 2021 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RATEAU

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif - eau lachapelle (DE 2021 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RATEAU

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Bernard RATEAU après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 3 269.94 | | 28 103.39 | | 31 373.33 |
| Opérations exercice | 8 152.32 | 13 063.07 | 17 651.89 | 23 353.45 | 25 804.21 | 36 416.52 |
| Total | 8 152.32 | 16 333.01 | 17 651.89 | 51 456.84 | 25 804.21 | 67 789.85 |
| Résultat de clôture | | 8 180.69 | | 33 804.95 | | 41 985.64 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Total cumulé | | 8 180.69 | | 33 804.95 | | 41 985.64 |
| Résultat définitif | | 8 180.69 | | 33 804.95 | | 41 985.64 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - eau lachapelle (DE 2021 017)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 33 804.95

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 28 103.39 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 5 701.56 |
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 33 804.95 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2020 | 33 804.95 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 33 804.95 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2020 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - eau lachapelle (DE 2021 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard RATEAU

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - eau lachapelle (DE 2021 019)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Lachapelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 71 134.58 Euros

En dépenses à la somme de : 47 311.63 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 12 500.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 4 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 100.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 1 300.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8 311.63 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 30 211.63 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|-------------------------------------|------------------|
| 70 | Ventes produits fabriqués, services | 19 400.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 100.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 33 804.95 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 53 304.95 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 17 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 100.00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 17 100.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1 337.31 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 8 311.63 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 8 180.69 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 17 829.63 |

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - lotissement (DE 2021 020)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Lachapelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 549 361.46 Euros
En dépenses à la somme de : 479 908.35 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 241 830.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 241 830.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 140 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 120 915.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 46 616.46 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 307 531.46 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---------|---------|
|----------|---------|---------|

| | | |
|--|--|-------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 120 915.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 117 163.35 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 238 078.35 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 241 830.00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 241 830.00 |

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - lachapelle (DE 2021 021)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Lachapelle pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 685 300.12 Euros

En dépenses à la somme de : 482 146.45 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 80 101.28 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 62 800.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 6 165.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 54 076.00 |
| 66 | Charges financières | 5 741.86 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 800.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 5 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 77 902.49 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 292 586.63 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|--|-----------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 45 150.00 |

| | | |
|---|-------------------------------------|-------------------|
| 73 | Impôts et taxes | 105 104.00 |
| 74 | Dotations et participations | 55 357.66 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 5 600.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 284 528.64 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 495 740.30 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|-------------------------------|-------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 107 500.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 70 000.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 12 059.82 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 189 559.82 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 87 501.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 4 614.49 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 465.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 77 902.49 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 19 076.84 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 189 559.82 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.